



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024



ID : 085-218500650-20240709-2024\_055-DE

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2024\_055

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS**

Par délibération en date du 16 mai 2024, le Conseil communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, notamment concernant les points suivants :

1. Considérant la modification des limites territoriales d'Essarts-en-Bocage a abouti à la création des communes de l'Oie et de Sainte-Florence au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de **modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui fixe la composition de la communauté de communes, en ajoutant ces deux communes.**
2. Considérant que **l'article 4** des statuts détaille les compétences exercées par la communauté de communes, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires. Il est proposé de procéder aux **ajustements suivants** :
  - ♦ « **Gestion des services de transports scolaires desservant les collèges situés sur le territoire, en qualité d'organisateur de second rang** », en raison de l'harmonisation de la gestion des transports scolaires qui a été décidée et qui se traduit par l'intégration des collèges de Chavagnes-en-Pailleurs et des Brouzils dans le périmètre du service géré par la communauté de communes ;
  - ♦ « **Organisation des transports scolaires entre les équipements communautaires et les écoles publiques et privées implantées sur la Communauté de communes** », en raison de la prise en charge des transports des élèves vers les gymnases pour les activités de découverte sportive mises en place par la communauté de communes.

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, cette notification étant intervenue le 6 juin 2024,

Agissant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5214-1 et suivants et L.5211-6 alinéa 1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DCL-BICB-1034 du 27 septembre 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes.

Vu la délibération n° 114-24 du conseil communautaire relative à la modification des statuts (cf. statuts modifiés en annexe du présent dossier),

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté de communes joints à la présente délibération,
- DECIDE de notifier cette délibération au Président de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,*  
Nicolas RAVON



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024



ID : 085-218500650-20240709-2024\_056-DE

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### **Délibération n°2024\_056**

#### **OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CHARTE INFORMATIQUE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES**

Après 5 ans d'activité en réseau pour la bibliothèque, il convient de mettre à jour plusieurs documents qui régissent l'activité de la bibliothèque au sein du réseau, à savoir :

1. Le **règlement intérieur** définit :

- les modalités d'accès aux médiathèques
- les modalités d'inscription et d'emprunt pour les usagers
- les règles en cas de retard, de perte ou détérioration de documents et la tarification pour leur remplacement
- les règles d'usages des médiathèques.

La **nouvelle version du règlement** met à jour :

- les communes, suite à la modification d'Essarts-en-Bocage
- la liste des « boîtes de retour »
- les quotas de prêt, qui ont augmenté (passage de 7 à 10 documents imprimés à la fois, suppression de la limitation de 3 DVD)
- les modalités de prêt des liseuses, conteuses et lecteurs Victor
- le nombre de réservations possibles pour les collectivités (passage de 10 à 15 documents)
- la tarification en cas de perte, détérioration ou non restitution des documents ou du matériel prêtés
- les usages qui pourront être faits des livres donnés au réseau des médiathèques par des usagers (valorisation comme papier à recyclé, dépôt dans une « boîte à livres », don à une association, vente lors d'une braderie)

2. La **charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques** définit :

- les ressources et services numériques disponibles
- leurs conditions d'utilisation

- les sanctions en cas de perte, détérioration ou non restitution du matériel.

La **nouvelle version de la charte** met à jour :

- les particularités d'utilisation des tablettes et liseuses et ajoute les particularités d'utilisation des lecteurs Victor (acquis en 2022 par les communes d'Essarts-en-Bocage et de Saint-Fulgent) et des conteuses (qui seront mises en service début juillet)
- la tarification pour le remplacement du matériel détérioré ou perdu.

La validation du règlement et de la charte modifiés sont soumis à la validation des conseils municipaux des communes.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le règlement intérieur et la charte du réseau des médiathèques mis à jour ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application du règlement et de la charte d'utilisation des ressources informatiques et numériques.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAVON*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218500650-20240709-2024\_057-DE

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2024\_056

#### OBJET : DÉNOMINATION D'ESPACES PUBLICS

Suite à la réalisation de travaux d'aménagement et de requalification de 2 espaces publics dans la commune, il est proposé au Conseil municipal de leur attribuer un nom officiel par délibération.

Les espaces concernés sont :

- le parc situé entre le passage du Mexique, l'impasse des Bruyères et la résidence du Mexique en centre-bourg : il est proposé de lui attribuer le nom de Square du Mexique.
- la zone de loisirs aménagée au cœur de la Plaine des Sports : au regard du don de 40 000 € effectué par l'association Bayard pour aider au financement d'équipements pour les jeunes dans cette zone de loisirs et des valeurs que défendait cette association avec le développement de projets éducatifs et de séjours pour la jeunesse, il est proposé que cet espace de loisirs intergénérationnel soit dénommé Parc Bayard.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE les dénominations proposées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAVON

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 085-218500650-20240709-2024\_058-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2024\_058

**OBJET : CONVENTIONS SYDEV : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DE LA POMPE EN BOIS ET DE L'IMPASSE DES BRUYÈRES**

En préambule des travaux qui pourraient intervenir à partir de début 2025 sur le secteur Nord du Centre-bourg (rue Jacques Bousseau, Place des Martyrs notamment), il est proposé au Conseil municipal de valider 2 conventions avec le SyDEV pour finaliser l'enfouissement dans le quartier de la rue de la Pompe en Bois et de l'impasse des Bruyères :

	Montant des travaux		Participation communale
Effacement réseau électrique	103 651 € HT	124 381 € TTC	60 342 € (50 à 70 % du montant HT)
Rénovation – éclairage public	19 087 € HT	22 904 € TTC	9 544 € (50 % du montant HT)
<b>TOTAL</b>	<b>122 738 € HT</b>	<b>147 285 € TTC</b>	<b>69 886 €</b>

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet présenté par le SyDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions concernant ces travaux ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget général en investissement au chapitre 204.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAVON

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024



ID : 085-218500650-20240709-2024\_059-DE

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2024\_059

#### **OBJET : SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR UN PASSAGE SUR UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LES VERGNES**

Dans la perspective d'une installation future de panneaux photovoltaïques sur des poulaillers au lieu-dit Les Vergnes, près de l'Hôpital, ENEDIS souhaite remplacer la ligne aérienne d'alimentation de l'exploitation par une ligne électrique souterraine et l'installation d'un nouveau poste de transformation.

ENEDIS sollicite à cet effet l'accord de la commune pour établir une servitude sous l'accotement du chemin rural qui dessert l'exploitation (parcelle cadastrée ZR64). Cette servitude serait consentie à titre gratuit.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la proposition de servitude proposée par ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAVON

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 085-218500650-20240709-2024\_060-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 22

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 09 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18h45 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BRETAUDEAU Flavie, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, BORDRON Nadia, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric

Excusés et pouvoirs : MICHAUD Annie à FRADIN Camille, SADET Marie-Paule à CAREIL Marie-Thérèse, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, VALIN Stéphanie à BRETAUDEAU Flavie

Excusés : BEGAUD Laura, BROCHARD Alexandre, SIREAU Sandrine

M. Nicolas RAVON est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2024\_060

#### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont proposées pour permettre l'avancement de carrière de 3 agents en poste.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre, il est proposé la création d'un poste de rédacteur à temps complet pour nommer par détachement pour une période de stage d'un an un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ayant obtenu le concours interne de rédacteur territorial. Au bout d'une année, l'agent pourra être titularisé sur ce poste définitivement et le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pourra alors être supprimé, après avis du Comité social territorial.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il est proposé de transformer 2 postes pour permettre à des agents de bénéficier d'avancement de grade :

- transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (90 %) en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (90%).

Ces différents avancements ont été pris en compte dans le cadre du budget 2024.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la création du poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- VALIDE les transformations de postes proposées ci-dessus au 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour permettre les avancements de grade.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Nicolas RAVON

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)